



République Française

Département de l'Yonne

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 19 MARS 2025.**

Convocation du 12 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf Mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe) DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier, TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

Secrétaire de séance : TUPINIER Laurence.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Nomination du secrétaire de séance En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme TUPINIER Laurence pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte rendu.
- Délibération approuvant le CFU (compte financier unique).
- Affectation du résultat 2024.
- Vote des taxes.
- Vote du budget
- Communication du Maire
- Questions diverses.

Le Maire expose que le vote du budget est reporté au 2 avril, les documents budgétaires n'ayant pas été envoyés dans le délai de convocation soit 12 jours avant.

DELIBERATION 2025-007 APPROBATION DU CFU 2024.

Vu l'article 205 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de La Chapelle Vaupelteigne ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame GRISON 1^{ère} adjointe présente le compte financier unique

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		113 803.90	9 018.97			104 784.93
Opérations de l'exercice	139 199.13	167 535.57	14 294.42	48 069.87	153 493.55	215 605.44
Totaux	139 199.13	281 339.47	23 313.39	48 069.87	162 512.52	329 409.34
Résultat de Clôture		142 140.34		24 756.48		166 896.82
Restes à réaliser			29 440.00	7 500.00	21 940	
Resultat		142 140.34		2 816.48		144 956.82

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, M le maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de La Chapelle Vaupelteigne ;
- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2025-008 AFFECTATION DU RESULTAT 2024.

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître les résultats suivants :

	AFFECTATION DU RESULTAT	
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	48 069.87	167 535.57
Dépenses	14 294.42	139 199.13
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 775.45	28 336.44
REPORT N-1	- 9 018.97	113 803.90
RESULTAT DE CLOTURE	24 756.48	142 140.34
RAR DEPENSES	-29 440.00	
RAR RECETTES	7 500.00	

Après en avoir délibéré par 7 Voix Pour, le conseil municipal

➤ **DECIDE** de reporter les soldes 2024 comme suit :

Affectation au 1068	:	30 000.00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	:	112 140.34 €
Excédent de résultat en investissement R 001	:	24 756.48 €

DELIBERATION 2025-09 VOTE DES TAXES :

Le maire explique qu'il faut voter le taux des taxes d'impositions pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

➤ **DECIDE** de voter les taux suivants :

Taxe foncière bâti	42.58 %
Taxe foncière non bâti	32.58 %
Taxe Habitation	13.36 %

Communication du Maire :

- **Conformité au RGPD**
Nous avons engagé des actions pour garantir notre conformité au Règlement Général sur la Protection des Données. Le coût de cette mise en conformité s'élève à 2 742 €.
- **Sécurisation du village**
Des mesures de sécurité ont été mises en place, notamment l'instauration d'une limitation de la vitesse à 30 km/h. Lors d'une réunion sur site, en date du 12 mars 2025, avec M. Cardon, M. Mansanti et M. Ruiz de Ortega du département, nous avons ajusté la signalisation.
M. Mansanti a également soumis une nouvelle demande nécessitant une vérification, dont le montant est de 7 997 € HT.

De plus, nous avons prévu l'installation d'un miroir face à la propriété de Francis Philippon.

Nous avons décidé de remplacer les panneaux « La Chapelle Vaupelteigne » à l'entrée et à la sortie du village, en raison de l'usure causée par le temps. Ces nouveaux panneaux seront fournis par l'UTR.

Changements des panneaux informatifs

Actuellement, des panneaux informatifs sont en cours d'installation à l'entrée du village par la société Marshall. Nous avons commandé quatre panneaux, mais en avons reçu huit, ce qui nous permettra de réaliser une installation double-face.

- Travaux en cours
Les travaux se poursuivent avec la réparation du linteau de l'église. Par ailleurs, pour embellir le colombarium et le jardin du souvenir, deux massifs seront créés.

La pose de barrières de protection dans la Fourchaume est également prévue pour la fin de semaine.

Le remplacement des conduites d'eau en plomb et en fonte dans la rue des Cours et la rue des Clouseaux sera effectué par le SDDEA. La société Mansanti qui devait faire la réfection de ces rues a été informée et décalera son intervention pour s'adapter à ces travaux.

- Salle des fêtes
Le lave-vaisselle sera remplacé, avec un achat effectué chez METRO pour un montant de 2 248 € HT. De plus, un changement de l'alimentation de triphasé à monophasé est prévu, avec un coût estimé à 300 €, réalisé par la société Bella.

Concernant la connexion Internet de la salle des fêtes, pour des raisons de sécurité, la connexion de la Mairie ne pourra pas être utilisée.

- Épareuse
Nous attendons actuellement des propositions commerciales des Ets PETIT et de Maurice BEAU avant de procéder à la commande des travaux nécessaires.
- Réunion PPR (Plan de Prévention des Risques) avec les viticulteurs
La DDT présentera aux viticulteurs les résultats des analyses PPR ainsi que les plans associés. Les dates proposées pour cette réunion sont les 9, 16 et 23 avril en fin d'après-midi.
- Amélioration des chemins
Nous avons eu une discussion avec la société Barbier concernant l'amélioration des chemins de Vaucourcière, Trillé Blanc, et Chemin de Beauvais, afin de mieux gérer le drainage des eaux pluviales vers les bassins de rétention. En outre, nous avons obtenu l'accord des Grands Chaux de France pour utiliser une partie de leur parcelle pour appliquer du béton et diriger l'eau vers le bassin d'orage central.

Questions Diverses :

- Travaux concernant la salle des fêtes : en attente de devis.
- DDT présentation des résultats du PPR : invitation aux viticulteurs de participer avec le choix de 3 dates ; 9 avril 2025, 16 avril 2025 et 23 avril 2025.

- Concernant les bornes qui ont été enterrées, le syndicat du bassin va les remettre en place

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

La secrétaire de séance
Laurence TUPINIER



Le Maire,
Jean Jacques CARRE



ont été délibérés, les sujets suivants :
Par ordre chronologique

DELIBERATION 2025-007	APPROBATION DU CFU 2024
DELIBERATION 2025-008	AFFECTATION DU RESULTAT 2024
DELIBERATION 2025-009	VOTE DES TAXES

Par domaine

7-1 FINANCES	DELIBERATION 2025-007 : APPROBATION DU CFU 2024
	DELIBERATION 2025-008 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024
	DELIBERATION 2025-009 : VOTE DES TAXES